

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif, tenue le mercredi 13 septembre 2006, à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

SONT PRÉSENTS : **Mme Manon Barbe**, présidente
Mairesse de l'arrondissement de LaSalle

Mme Noushig Eloyan, vice-présidente
Conseillère de ville de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Richard Bergeron,
Conseiller de ville de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

M. Christian G. Dubois,
Conseiller de ville de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Mme Carole Du Sault,
Conseillère de ville de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

M. Pierre Mainville,
Conseiller d'arrondissement de Ville-Marie

Mme Ginette Marotte,
Conseillère de ville de l'arrondissement de Verdun

M. Alain Tassé,
Conseiller de ville de l'arrondissement de Verdun

LE QUORUM EST ATTEINT.

Sont aussi présents : Du Service des infrastructures, transport et environnement : M. Jean Bertrand, chef de la Division transport et M. Luc Couillard, conseillers en aménagement.

Assistance : 10 personnes

1. Ouverture de la séance

La présidente, Mme Barbe, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30 et invite les membres de la commission à se présenter.

Mme Barbe précise que cette assemblée est la quatrième portant sur la Charte du piéton. Le projet a été présenté en juin dernier et deux séances, au mois d'août, ont permis d'entendre les citoyens et organismes qui ont exprimé des points de vues très intéressants. Mme Barbe souligne l'importante participation à cette consultation et la qualité des interventions. Près d'une centaine de personnes ont participé aux assemblées et la commission a reçu une vingtaine de mémoires. Elle remercie toutes les personnes qui ont participé à la consultation.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Marotte, appuyée par M. Tassé, l'ordre du jour est adopté.

3. Projet de Charte du piéton : adoption des recommandations

Mme Barbe fait la lecture des considérants.

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal reconnaît la primauté du piéton dans l'espace urbain en se dotant d'une Charte du piéton;

CONSIDÉRANT qu'un changement de culture s'impose pour assurer la primauté du piéton à Montréal;

CONSIDÉRANT que la Charte du piéton entend faire de Montréal une ville plus humaine et plus sécuritaire offrant une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT qu'un tel objectif passe par la réduction de la circulation automobile et de la vitesse;

CONSIDÉRANT que les Montréalais payent un prix excessif, en termes de santé et de qualité de vie, en raison de l'omniprésence de l'automobile;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un service amélioré de transport collectif afin de réduire l'utilisation de l'automobile;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir des aménagements adéquats afin de favoriser un meilleur partage de l'espace public par l'ensemble des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées ont des besoins particuliers en termes d'aménagement et de gestion de l'espace public;

CONSIDÉRANT que certaines des mesures visant à assurer la primauté du piéton font appel à d'autres niveaux de juridiction;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LE TRANSPORT COLLECTIF RECOMMANDE :

M. Mainville fait la lecture des recommandations 1 et 2 et propose l'adoption, appuyé par Mme Barbe.

R-1

Qu'un avis juridique soit demandé à la Direction du contentieux sur :

- la définition et l'emploi du mot Charte et les droits et obligations qui découlent d'une Charte;*
- la justesse et la pertinence d'intituler le document présenté par le Service des infrastructures, transport et environnement, **Charte** du piéton;*

R-2

Que l'on développe et applique différentes mesures réduisant la vitesse et le volume de la circulation automobile;

M. Tassé fait la lecture de la recommandation 3 et propose l'adoption, appuyé par M. Dubois.

R-3

Que l'on impose des règlements plus sévères sur la circulation et le stationnement des camions qui ont un impact négatif sur les piétons;

M. Dubois fait la lecture des recommandations 4 et 5 et propose l'adoption, appuyé par Mme Marotte.

R-4

Que le stationnement au centre-ville devienne de plus en plus contraignant, en réduisant progressivement le nombre de places de stationnement sur rue et en augmentant la tarification, et en faisant respecter le nombre de places autorisé dans les stationnements hors rue;

R-5

Que les automobilistes non-résidents se voient imposés un droit de passage (péage ou autre) pour entrer à Montréal;

M. Bergeron fait la lecture de la recommandation 6 et propose l'adoption, appuyé par Mme Eloyan.

R-6

Que la signalisation pour les piétons soit harmonisée de façon à éviter la confusion;

Mme Marotte fait la lecture de la recommandation 7 et propose l'adoption, appuyée par Mme Eloyan.

R-7

Que Montréal adopte des normes d'aménagement des rues, des trottoirs et des espaces publics qui encouragent la marche et assurent l'accessibilité universelle;

Mme Eloyan fait la lecture des recommandations 8 et 9 et propose l'adoption, appuyée par M. Bergeron.

R-8

Que l'on accélère l'implantation des feux pour piétons comportant un signal sonore et un décompte numérique, en allouant le temps nécessaire pour traverser selon la largeur de la chaussée;

R-9

Que Montréal réalise, en partenariat avec le gouvernement du Québec, une campagne continue de sensibilisation et d'éducation aux droits et au respect des piétons;

M. Tassé fait la lecture de la recommandation 10 et propose l'adoption, appuyé par M. Dubois

R-10

Que le Service des infrastructures, transport et environnement présente à la commission un plan d'implantation des mesures qui seront retenues dans la Charte du piéton six mois après son adoption et que ces mesures ciblent prioritairement les zones scolaires, les abords des stations de métro et des parcs;

M. Bergeron fait la lecture de la recommandation 11 et propose l'adoption, appuyé par Mme Eloyan.

R-11

Que la ville se dote d'un plan directeur des déplacements piétonniers permettant entre autres de cibler des axes à privilégier dans la constitution d'un grand réseau de déplacements piétonniers;

Mme Du Sault fait la lecture de la recommandation 12 et propose l'adoption, appuyée par M. Mainville.

R-12

Que les nouveaux pôles résidentiels prévoient des liens piétonniers vers le réseau de transport collectif;

Mme Marotte fait la lecture de la recommandation 13 et en propose l'adoption, appuyée par M. Tassé.

R-13

Que l'on continue à développer le réseau piétonnier intérieur et qu'on le rende universellement accessible;

Mme Du Sault fait la lecture de la recommandation 14 et en propose l'adoption, appuyé par M. Mainville.

R-14

Que certaines rues soient réservées aux piétons de façon permanente ou occasionnelle.

Les 14 recommandations sont adoptées à l'unanimité.

4. Période de questions et interventions des citoyens

M. Robert Larose, Projet Montréal

M. Larose souligne que par définition le piéton est aussi un utilisateur des transports en commun, aussi s'inquiète-t-il de savoir si l'on prévoit augmenter le prix de les tarifs en 2007.

Mme Barbe répond que cette question s'adresse plutôt à la STM qui tient des réunions une fois par mois le mercredi, où il est sans doute possible de se renseigner. Le site Internet de la STM contient les dates précises de rencontres ouvertes au public.

M. Paul Bourque, citoyen

M. Bourque demande si la Charte s'appliquera dans tous les arrondissements de la ville.

Mme Barbe répond que la Charte s'appliquera en effet à l'ensemble de la ville et que chaque arrondissement devra minimalement s'y conformer tout en tenant compte de sa réalité. Par exemple, en ce qui concerne la largeur des trottoirs, il y a des environnements bâtis qui ne permettent pas d'établir une règle universelle, toutefois les nouveaux développements devront se conformer aux normes prescrites par la Charte.

5. Période de commentaires des membres de la commission

Pour compléter la réponse à M. Larose concernant la tarification de la STM, M. Bergeron indique qu'il pourra également être informé au conseil municipal des hausses de tarif, puisqu'elles doivent être approuvées par le conseil. Il souligne la pertinence du lien avec le transport collectif qui fait d'ailleurs l'objet d'une recommandation de la commission. Toutefois, il n'est pas fait mention du tarif explicitement et M. Bergeron remercie M. Larose d'avoir rappelé qu'il importe d'offrir un service accessible.

Mme Eloyan dit avoir été impressionnée par la qualité des interventions et par le travail des commissaires qui souhaitent unanimement que le projet de Charte voie le jour. Ils ont été animés par un souci constant de cohérence et de réalisme dans le but d'obtenir des résultats concrets.

M. Dubois souligne la pertinence du projet de Charte et des recommandations à voir le nombre d'infractions rapportées dans les médias.

Mme Marotte remercie M. Bourque pour avoir attiré l'attention de la commission sur la confusion entourant la signalisation aux intersections. M. Bourque a répertorié en effet 23 types de signalisation différents.

4. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, Mme Barbe remercie tous les participants, les gens du Service des infrastructures, transport et environnement, M. Jean Bertrand et M. Luc Couillard, ainsi que les membres de la commission, la secrétaire-recherchiste et le technicien du son.

Le projet de Charte du piéton est à suivre, tout comme le Plan de transport.

L'assemblée est levée sur une proposition de Mme Eloyan appuyée par M. Dubois.

Le

Manon Barbe
Présidente

Danielle Dionne
Secrétaire-recherchiste